

REGIE DE L'EAU POTABLE

NOTE DE SYNTHESE ANNEXEE AU
BUDGET PRIMITIF 2025

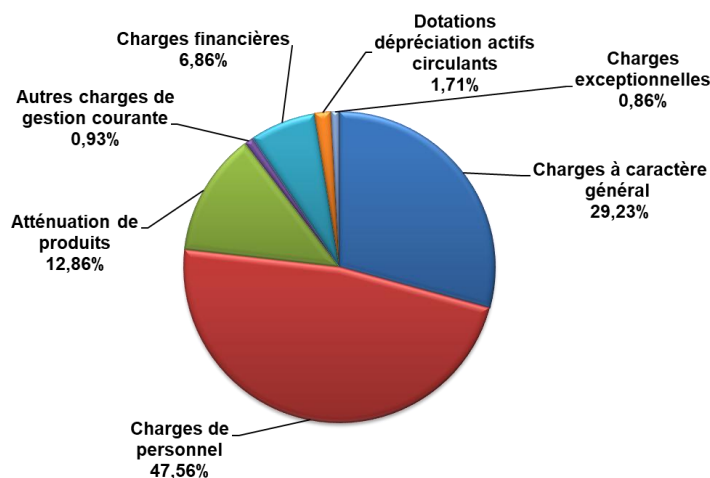
1 – La section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général (dont le versement de la redevance prélèvement des ressources à l'agence de l'eau), les charges de personnel, les atténuations de produits correspondant au reversement de la redevance collectée à l'agence de l'eau, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, le produit des prestations de service, les subventions d'exploitation, les produits de gestion courante, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2025, les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 1.863.800,00 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 1.283.533,15 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	375.150,00 €
Charges de personnel ⁽¹⁾ :	610.500,00 €
Atténuation de produits :	165 000,00 €
Autres charges de gestion courante :	11 883,15 €
Charges financières :	88.000,00 €
Charges exceptionnelles :	22000,00 €
Dotations dépréciation actifs circulants :	11.000,00 €



⁽¹⁾ dont 133.000,00 € de charges reversées au budget principal pour mise à disposition de personnel.

Il est précisé que depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 1.676.400,08 € et sont constituées uniquement par les ventes d'eau et les prestations.

2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

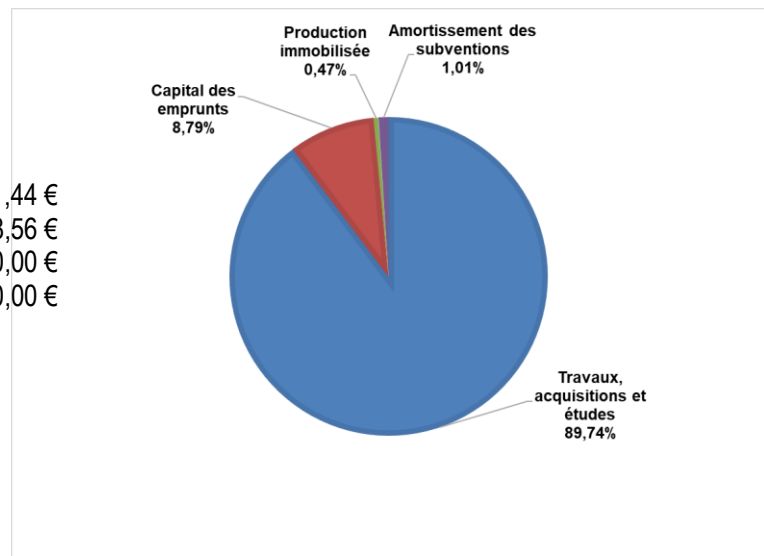
Les principales réalisations prévues au budget primitif 2025 sont :

• Plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux PGSSE (RAR) :	31.800,00 €
• Réhabilitation rue Charles et Henri Moureu (RAR) :	7 690,00 €
• Réhabilitation rue Balaïtous :	7 290,00 €
• Etude réhabilitation canalisation adduction Bager/St Pée :	50 000,00 €
• Canalisation AEP – Lourtau/Bager (dont RAR) :	1.984.971,84 €
• Seuil Puits du vert (RAR) :	30 920,00 €
• Dispositif télé-relève (RAR AP/CP) :	16.854,50 €
• Sites de production et de stockage (dont RAR) : (dont pose de système de régulation hydraulique)	58 480,00 €
• Divers études et travaux réseaux (dont RAR) : (dont vannes sectorisation, renouvellement canalisations...)	263.035,10 €
• Matériel informatique et logiciels :	6.000,00 €
• Matériel de bureau :	2.000,00 €
• Matériel de mesure :	12 000,00 €
• Matériel de chantier :	4.500,00 €
• Dispositif vidéosurveillance :	20 000,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2.781.000,00 € et se répartissent de la façon suivante :

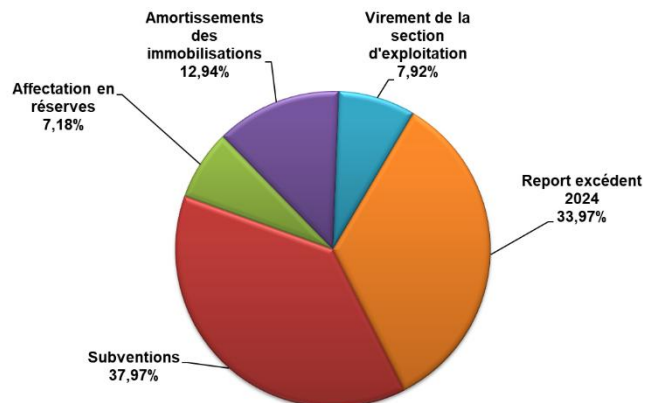
Dépenses d'investissement

Travaux, acquisitions et études (dont RAR) :	2 495 541,44 €
Capital des emprunts :	244 458,56 €
Amortissement des subventions :	28 000,00 €
Production immobilisée :	13 000,00 €



Recettes d'investissement

Subventions (RAR) :	1.055 900,00 €
Amortissements des immobilisations :	360 000,00 €
Affectation en réserves :	200 000,00 €
Excédent 2024 reporté :	944 833,15 €
Virement de la section d'exploitation :	220 266,85 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 539 266,85 €.

4 – La dette

Début 2025, l'encours de la dette s'élève à 2.956.308 €.

Enfin, on peut noter que tous les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index).

